

Infos du vendredi 29 août

M. Cyrille AUVINET à moi
vendredi 29 août 2025 à 18:33

A toutes les familles,

L'enseignant de votre enfant vous a donné ce soir quelques consignes, dates... pour bien démarrer l'année.

Vous retrouverez dans ce mail le règlement intérieur de l'école. J'attire votre attention sur les éléments nouveaux ou importants à rappeler :

- les montres connectées et/ou avec un écran noir sont interdites à l'école.
- Après une absence, votre enfant doit remettre à son enseignant(e) un bulletin d'absence.
- En maternelle, l'ouverture des grilles l'après-midi se fait à 13 h 25.

Première réunion de bureau

Elle se tiendra ce mardi 2 septembre à 20 h 30 sur le site élémentaire. C'est une réunion ouverte de présentation du fonctionnement associatif de notre école. En tant que parents, vous êtes invités à nous rejoindre. N'hésitez pas à vous inscrire à presidenceogec@lebrandon-saintjoseph.fr

Serviette cantine en élémentaire

Votre enfant doit apporter une serviette propre, marquée à son nom, chaque lundi. Elle reste à l'école la semaine.

Menu de la cantine

Retrouvez les menus de l'école sur notre site, lebrandon-saintjoseph.fr, dans la rubrique "Infos pratiques > La Cantine".

Ou directement en cliquant sur le lien suivant : lebrandon-saintjoseph.fr/la-cantine/

Bonne rentrée à votre enfant !

Bien cordialement,

Cyrille AUVINET
Chef d'établissement

Ecole le Brandon Saint-Joseph
direction@lebrandon-saintjoseph.fr



2 piècesjointes

Règlement intérieur Brandon-St Joseph année scolaire 2024-2025.pdf

Bulletins d_absence.pdf